

Sur le procédé

SERTINOX 304

Famille de produit/Procédé : Système de canalisations métalliques

Titulaire :

Société Eurotubi Europa S.r.L
via Croce Rossa Italiana 12
IT-20054 Nova Milanese (MB)
Tél. : +39 0362 365068
Email : info@eurotubieuropa.it
Internet : www.eurotubieuropa.it

Distributeur :

Société AIRBEL (ACD)
Zone Espace Leaders - 156 rue de
Moutti-Sud
74540 ALBY SUR CHERAN
Tél. : 04 50 68 20 57
Email : info@airbel.fr
Internet : www.airbel.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 22 - Installations et réseaux hydrauliques intérieurs

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 22/26-2357_V1	ANGAMOUTTOU José	KIRCHHOFFER Matthieu

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société Eurotubi Europa S.r.L de ne fournir à la société AIRBEL (ACD), en vue de la commercialisation sous la dénomination SERTINOX 304, que le procédé Eurotubi Pressfitting System 304,
- de la société AIRBEL (ACD), de ne distribuer sous l'appellation commerciale SERTINOX 304, que le procédé Eurotubi Pressfitting System 304 que lui fournit la société Eurotubi Europa S.r.L.

Le Groupe Spécialisé n° 22 - Installations et réseaux hydrauliques intérieurs de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé SERTINOX 304, le même Avis que celui formulé sous le n° 22/26-2357_V1 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.